

**Procès-verbal in extenso du CONSEIL d'ARRONDISSEMENT  
Du Jeudi 15 mars 2018 – 18h00-**

**David KIMELFELD**

**Le jeudi 15 mars 2018 à 18h00**, Mesdames et Messieurs les membres du CA dûment convoqués le vendredi 9 mars 2018 en séance publique par Monsieur le Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 4<sup>ème</sup>.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Christophe Dercamp

Je soumetts cette proposition au vote.

Qui est favorable à cette proposition pour la séance de ce jour ?

C'est donc Christophe Dercamp qui assurera les fonctions de secrétaire.

Je lui demande de procéder à l'appel nominal des élus.

**Présents** : David Kimelfeld, Anne Mignotte, Jean Truc, Valérie Schell, Geoffroy Bertholle, Sylvie Palomino, Dounia Besson, Emmanuel Hamelin, Marie-Agnès Cabot, Virginie Varenne, Christophe Dercamp et Marie Guyon.

**Absents excusés** : Etienne Tête, Abdelkader Selmi (pouvoir donné à Anne Mignotte) et Josselin Edouard (pouvoir donné à Marie Guyon).

Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du PV et du compte rendu de la séance du 17 janvier 2018. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Marie Guyon donne lecture d'une remarque de Josselin Edouard, absent excusé : celui-ci a en effet relevé une faute de frappe p 14 du PV dans ses propos et tient à ce qu'elle soit corrigée.

Le PV et le compte rendu de la séance du 17 janvier 2018 sont adoptés à l'unanimité.

**4-18-477-27996 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO**

**DIRECTION DE L'EDUCATION**

**OBJET** : Périmètres scolaires

Ce premier rapport concerne les périmètres scolaires pour la rentrée prochaine. En effet, chaque année, une répartition des élèves dans les classes des écoles des neuf arrondissements de Lyon est faite. C'est le sujet de cette délibération. Pour ce qui concerne notre arrondissement, nous avons un effectif scolaire relativement stable, contrairement à d'autres arrondissements comme le 3<sup>ème</sup> ou le 7<sup>ème</sup> où il y a des fluctuations importantes. Nous sommes dans une continuité. Simplement, pour votre information, nous avons deux écoles qui sont en suivi : l'école Commandant Arnaud Elémentaire sur une éventuelle ouverture de classe. Nous avons vérifié la possibilité au niveau de la Ville de pouvoir effectuer cette ouverture. Cela se fera en fonction des inscriptions. Deuxième école en suivi : la maternelle Jean de La Fontaine : par contre, là c'est plutôt par rapport à une projection d'effectif qui paraît juste. Nous sommes là-aussi une grande vigilance, particulièrement par rapport au

suivi des demandes de dérogations pour pouvoir effectivement continuer à maintenir cette classe sur cette école, bien sûr en lien avec l'Education Nationale.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **4-18-478-27768 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO**

##### **DIRECTION DE L'EDUCATION**

**OBJET** : Organisation des temps scolaires et périscolaires de la ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Ce rapport concerne l'organisation des temps scolaires et périscolaires de la ville de Lyon pour la rentrée prochaine. Effectivement, va être votée au prochain conseil municipal l'organisation des temps scolaires qui fait suite à une grande concertation organisée par Guy Corrazol, élu à l'éducation à la Ville de Lyon. Le résultat de cette concertation pour les 85 conseils d'école qui ont voté (je rappelle que les conseils d'école sont majoritairement composés de parents et d'enseignants) correspond à une semaine de quatre jours scolaires. Comme la Ville s'est engagée, c'est ce scénario qui est soumis au vote et qui sera suivi d'une décision officielle après effectivement le vote du conseil de l'inspecteur d'Académie. Ce sera la même organisation qui sera proposée aux 38 000 élèves des 200 écoles lyonnaises. Sur le 4<sup>ème</sup> arrondissement, cela concerne 10 écoles maternelles ou élémentaires et un groupe scolaire qui ont participé à ce vote. Les nouveautés de ce nouvel emploi du temps sur quatre jours, ce sera un temps d'apprentissage qui sera renforcé le matin (3h30) et l'après midi (2h30) : ce sont les six heures d'apprentissage scolaire, une pause méridienne élargie d'un quart d'heure, des garderies gratuites le matin (une demie heure) généralisée à toutes les écoles. Je rappelle qu'environ un quart des écoles n'avait pas ce service proposé aux parents jusqu'à présent ; et une offre périscolaire du soir qui sera en deux parties pour répondre aux besoins des familles, ouverte à tous. Je rappelle que là aussi jusqu'à présent le nombre de places était limité et que sur notre arrondissement particulièrement nous avons des listes d'attente importantes pour ces garderies du soir. Nous serons là sur un système de périscolaire en deux parties jusqu'à 17h30 puis jusqu'à 18h30. Voilà les quelques précisions pour la nouvelle organisation que je souhaitais vous donner.

#### **Emmanuel Hamelin**

Je vais faire deux remarques. Tout d'abord une sorte de satisfecit : nous revenons sur un système que nous avons préconisé il y a maintenant deux ou trois ans dans l'ensemble de nos interventions que ce soit au conseil d'arrondissement ou au conseil municipal de la Ville de Lyon. On se réjouit bien sûr que finalement les lyonnais pensent comme nous et que vous ayez pris la décision de revenir sur un système de rythmes scolaires que vous aviez soutenu à l'époque et sur lequel nous étions opposés.

Malgré tout en dehors de ce satisfecit, il y a deux petits regrets. Il nous manque quand même quelques informations sur cette délibération. On ne sait pas si on aura ces informations lors de la séance du 26 mars, notamment sur le coût des tarifs du périscolaire pour le soir. Ce n'est pas neutre. Egalement le coût des tarifs du périscolaire du mercredi matin. On regrette que ces coûts ne soient pas intégrés à la délibération et la disparition des mercredis de Lyon. En dehors de ces quelques observations que nous aurons l'occasion de développer lors du prochain conseil municipal, le satisfecit est malgré tout plus important que ces quelques remarques, nous voterons bien évidemment cette délibération.

#### **Marie-Agnès Cabot**

Après la consultation sur les rythmes scolaires dans laquelle la Ville a adopté une attitude de neutralité qu'les élus d'EELV ont regrettée. Lyon va donc revenir à la semaine de quatre jours. Depuis Jules Ferry en 1894, la durée obligatoire de présence des élèves en classe a diminué d'un tiers. En 1894, elle était de 1338 heures sur 223 jours de classe. En 1936, on est passé à 1128 heures sur 188 jours, en 1969 à 977 heures, en 1972 le jeudi est devenu le mercredi, en 1989 sous

Jospin on est passé à 936 heures par an. En parallèle, depuis 1970 les travaux des médecins, pédiatres et autres chrono biologistes prouvent que ces rythmes scolaires ne sont pas adaptés aux capacités des petits. Des associations de parents d'élèves, des syndicats d'enseignants récupèrent alors ce dossier à ce moment-là. En 1980, on assiste à la valse des zones de vacances et là encore les enfants sont sacrifiés à l'industrie du tourisme. Je pense que vous avez en mémoire en 1989 le modèle Jospin avec sept semaines de cours et deux semaines de congés, qui ont provoqué dans notre région des encombrements monstres dans la vallée de la Maurienne notamment. Rocard deux ans plus tard annonce le retour aux trois zones. Depuis 1969, sous la pression sociale des collectivités, on a poussé les écoles à supprimer le samedi matin. Deux solutions se posent à ce moment-là : le mercredi matin ou la semaine de quatre jours. La première solution bute sur le refus des clubs de loisirs et sportifs et aussi sur l'Eglise qui ne veut pas de cette solution-là. Aujourd'hui, la journée de classe en France reste la plus longue d'Europe et cette situation soulève la critique des pédagogues et toujours des chrono biologistes. Tous les enfants des pays d'Europe qui ont des meilleurs résultats que les nôtres ont plus de jours d'écoles que nous. Dans cette délibération, se pose également le problème de la gratuité de l'étude, comme on l'avait déjà signalé, l'étude du soir qui disparaît et la matinée qui va s'allonger. Certains enfants ne pourront déjeuner qu'à 12h30, voire 13h.

Nous voterons donc contre cette délibération.

### **Sylvie Palomino**

Il y a eu plusieurs scénarios de proposés, construits à partir d'une concertation que nous avons voulue assez large et avec des formes de concertation différentes pour effectivement recueillir les avis de l'ensemble des parents, des enseignants, de tous les acteurs de l'école. C'est comme cela que les choses ont été faites. Le vote a été fait de façon démocratique avec aussi bien évidemment des votes d'élus. Majoritairement c'était un vote de parents et d'enseignants, mais nous avons effectivement deux voix sur les conseils pour voter. Un choix a été fait. La démocratie joue son rôle. Ce qu'on l'essaye de proposer, à travers cet accueil périscolaire c'est aussi une amélioration de l'accueil qui est fait en dehors du temps scolaire de l'enfant. Pour compléter ce que je vous ai dit tout à l'heure, nous avons aussi choisi de proposer le mercredi matin en accueil périscolaire pour pouvoir correspondre aux parents qui se sont organisés par rapport aux rythmes qui existaient précédemment, avec une qualité d'accueil renforcée, c'est-à-dire avec un taux d'encadrement amélioré (un animateur pour huit enfants en maternelle, un pour douze en élémentaire). La qualité dans l'encadrement des enfants va augmenter. Pour ce qui concerne les tarifs, nous ne les avons pas encore. Mais Monsieur Corrazol a précisé que la première partie de périscolaire qui peut comprendre l'étude (encadrée éventuellement par les enseignants, option que l'on garde sur Lyon) sera une participation symbolique. Sur la deuxième partie, ce seront des tarifs très raisonnables avec prise en compte du quotient familial.

### **Arrivée d'Etienne Tête après les temps de paroles, pour le vote**

#### **Rapport adopté à la majorité Marie-Agnès Cabot et Etienne Tête votent contre**

### **DEPART SYLVIE PALOMINO**

**Présents** : David Kimelfeld, Anne Mignotte, Jean Truc, Valérie Schell, Geoffroy Bertholle, Etienne Tête, Dounia Besson, Emmanuel Hamelin, Marie-Agnès Cabot, Virginie Varenne, Christophe Dercamp et Marie Guyon.

**Absents excusés** : Sylvie Palomino (pouvoir donné à David Kimelfeld), Abdelkader Selmi (pouvoir donné à Anne Mignotte) et Josselin Edouard (pouvoir donné à Marie Guyon).

**4-18-479-28043 : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL**

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**OBJET :** Attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'association J.Court sise 16 grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4e, pour son festival courts-métrages

La délibération qui vous est proposée concerne l'association J.Court pour son festival de courts-métrages.

Le festival J.Court dont c'est la 3<sup>ème</sup> édition est né en 2015 à l'initiative des membres du conseil de quartier Croix-Rousse Est, puis rallié par les autres CDQ, et a fait l'objet d'un soutien financier par un projet APICS mis en place par la délégation à la démocratie participative.

Il était important pour eux de toucher le jeune public, les collégiens, les lycéens du quartier. Pour les intéresser, leur permettre de s'exprimer avec les outils actuels de l'image, avec une idée : faire parler la Croix Rousse par leur regard, celui d'une caméra voire celui d'un téléphone. Avec au final la réalisation d'un court métrage de 3 à 8 minutes et une projection publique.

Les jeunes pratiquent régulièrement l'image à travers leur post sur les réseaux sociaux. Près d'une vingtaine de vidéos ont été regardées par les organisateurs de ce festival et une douzaine sélectionnées pour être projetées au cinéma Saint Denis. Très vite ce collectif d'habitants a créé une association devant l'engouement du projet pour pérenniser.

Ce festival est fait pour les jeunes et par les jeunes ; l'association les accompagne dans une démarche responsable sans imposer de thème, les aide à construire leurs idées, aborde le jeu de l'acteur, la technique de la vidéo.

Ce projet est soutenu par la mairie du 4<sup>ème</sup>, grâce à la Maison des Associations qui les accueille pour différentes sessions. Cette association a aussi créé du lien avec les différents acteurs de la vidéo et établissements scolaires sur la Croix Rousse. Et un merci à Frank Lévy adjoint à la jeunesse et à la vie associative pour son soutien aussi qui permet d'offrir aux Croix-Roussiens et aux lyonnais un évènement de qualité. Trois dates sont programmées, la première le 6 juin au cinéma Saint Denis puis à Agend 'art et à Aquarium.

La somme qui est proposée est 3000 €.

**Marie Guyon**

Bien sûr on est content que ce projet mené par les conseils de quartier soit arrivé ici et monté en association. Une seule question : il n'y a pas de budget.

**David Kimelfeld**

On vous le communiquera. Je sais qu'il est modeste.

J'en profite pour dire que c'est une belle initiative et je salue René Brighi, son président, qui est ici dans la salle ce soir.

Je mets ce rapport aux voix.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-18-480-27978 : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL**

**DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION**

**OBJET :** Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association "Les Canuts des Canits", pour l'organisation de la 9e édition du "Gypsy Lyon Festival", du 24 au 27 mai 2018

**4-18-481-27977 : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL**

**DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION**

**OBJET :** Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association "La Cocotte Prod", pour l'organisation de la 10e édition du festival "Quand les souris dansent", du 10 au 24 mars 2018

Je souhaite présenter ces 2 délibérations ensemble, l'attribution de 2000 € à la Cocotte prod pour le festival Quand les souris dansent et l'attribution de 4000 € à l'association Les Canuts des canits à l'occasion de leur festival gypsy.

Toutes les deux organisent des événements gratuits sur nos espaces publics et profitent de nos établissements municipaux.

Il est important pour moi de les relier : d'un côté j'ai la différence physique et mentale, le handicap sous toutes ses formes pour le Festival Quand les souris dansent avec notamment hier sur la Place de la Croix Rousse des ateliers de sensibilisation et de partage. Nous étions tous là personnes handicapées et personnes valides pouvant se mettre à la place d'une personne handicapée, éprouver ainsi ce que c'est de ne pas voir, de ne pas entendre. L'idée est de pouvoir accéder quel que soit son handicap à toutes formes de culture et dans de bonnes conditions.

Pour le deuxième, nous avons également le partage d'une culture, la culture tzigane, européenne, nationale, internationale. Depuis maintenant neuf ans, ce festival occupe la Place Bertone le 24 mai puis les 25, 26 et 27 mai le parc de la Cerisaie. Là-aussi, c'est par le biais du partage de ces sons musicaux, du partage de la langue, des traditions que ce festival participe au rayonnement de notre quartier et des valeurs que nous partageons.

Enfin, c'est important pour nous mairie du 4<sup>ème</sup> car cette association va passer le 21 mars en commission pour être labélisée Lyon ville équitable et durable parce qu'effectivement toute la construction de leur projet va dans cet axe-là. Je n'ai pas le résultat et j'espère que l'adjointe en charge de ce dossier-là aura un regard objectif et permettra à cette association de pouvoir bénéficier de ce label.

Dernier point : effectivement cette association a su créer du lien avec les habitants, les associations de l'arrondissement, les commerçants, les cafés et a su développer des partenariats et c'est pour cela que nous la soutenons aussi.

Merci.

**Vote du rapport 4-18-480-27978**  
**Rapport adopté à l'unanimité**

**Vote du rapport 4-18-481-27977**  
**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-18-482-27916 : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL**

**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**OBJET :** Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 59 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles (FIMA) - Approbation d'une convention d'application

Pour cette délibération qui concerne l'attribution de subvention de fonctionnement à cinq associations culturelles qui gravitent dans le cinéma, la musique actuelle, la littérature pour un montant de 59 800 € sur les Fonds d'Intervention Culturel et de la Musique Actuelle.

Nous retrouvons des acteurs connus sur notre ville pour leur projet de qualité : le festival des Inattendus, le Quai du polar, l'Adcarly, la MJC de Confluence avec les Chants de mars et Zone bis installée dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement qui reconduit son festival « Hallucinations collectives » projeté au Comoedia du 27 mars au 2 avril avec une trentaine de films réalisés par des réalisateurs méconnus souvent qui sortent des chemins balisés. Cette association mène un travail de fond auprès des scolaires d'éducation à l'image et au cinéma.

On note cette année dans la délibération la participation de cinq lycéens au jury pour le prix dédié aux courts métrages.

Le soutien est le même que l'an passé 8000 €.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-18-483-27906 : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL**

**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**OBJET :** Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions

Cette délibération concerne la programmation sur l'année 2018 des différentes expositions retenues sur la période du 15 avril au 15 octobre à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or en collaboration avec la direction des Espaces Verts de la Ville et la délégation à la Culture. Il s'agit pour nous de valider l'occupation temporaire gratuite du domaine public dont la valeur locative est estimée à 42 084 € HT pour l'installation de neuf projets retenus qui représentent des associations que l'on retrouve dans le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements. Les visites sont gratuites pour tous. La Ville soutient cette action « rendre les arts plastiques accessibles à tous » et c'est dans ce lieu qui a été démonté pierre par pierre de l'ancien jardin des plantes en 1859 pour être accueilli au parc de la Tête d'Or. Le 4<sup>ème</sup> arrondissement va effectivement clore la saison avec une exposition « Fake it until you make it » (ce qui veut dire « fais semblant jusqu'à ce que tu y arrives ») représentée par une association installée dans le 4<sup>ème</sup> l'Agence pour l'auto gestion esthétique qui met en lien les disciplines académiques et les origines culturelles dans des pratiques plastiques actuelles.

**David Kimelfeld**

Vous nous expliquerez après...

**Marie Guyon**

Juste une explication par rapport à l'association : que signifie « activité de production curatoriale en art actuel ». Je connais la curatelle, la tutelle ...

**Valérie Schell**

C'est effectivement d'associer les disciplines académiques aux origines culturelles.

**David Kimelfeld**

Même s'il faut laisser une part de mystère dans l'art contemporain, « l'acte curatoriale est à comprendre comme un procédé relationnel qui vise à prendre soin des acteurs, des temps et des espaces d'existence d'une intention artistique, œuvre comprise ».

Vous avez le temps d'y réfléchir d'ici la fin du conseil ! Je mets le rapport aux voix.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**4-18-484-27903 : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL**

**DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER**

**OBJET :** Lyon 4e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association République des Canuts, autorisant la mise à disposition d'un local de réunion dans le bâtiment B du Parc de la Cerisaie 25 rue Chazière - EI 04 040

La convention d'occupation gratuite d'un local de réunion dans le parc de la cerisaie avec l'association de la république des Canuts est arrivée et doit être renouveler.

Depuis 24 aout 2011 et grâce au soutien de Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup>, cette association utilise à bon escient un local de 45 m2 pour leur permettre certes de cultiver la vigne, mais également pour accueillir les habitants et les adhérents et préparer leur différents événement sur le site permettant le rayonnement de notre cher Croix Rousse autour de valeurs culturelles, le parler lyonnais, la convivialité, le partage et la transmission de notre histoire avec le prix Canuts.

La valeur locative de ce site est de 5908 € et le renouvellement proposé est pour une durée de 3 ans.

Je vous invite à redécouvrir la République des Canuts le 21 avril prochain à l'occasion d'un mâchon avec les brandons de la République des Canuts.

Nous ne pouvons que renouveler cette convention et je pense que vous êtes tous d'accord.

### **Marie Guyon**

La République des Canuts ce sont des beaux projets et de beaux engagements. Compte tenu des objectifs avancés par l'association, la Ville de Lyon est favorable à cette occupation.

Mais est-ce que eux sont favorables à notre comportement au regard du Gros Caillou ? Où en sommes-nous ?

### **David Kimelfeld**

Bien sûr, c'est un grand sujet auquel je passe du temps avec eux. Nous sommes dans une discussion certes longue, trop longue avec la République des Canuts, les architectes des bâtiments de France et le concepteur de l'esplanade du Gros Caillou. Si on arrive à mettre d'accord tout le monde. La République des Canuts a des demandes particulières sur ce sujet-là. Il nous faudra aussi prendre en considération les données techniques car je rappelle que l'on est sur la dalle d'un parking avec un gros Caillou dense, par nature donc lourd. Une fois ces conditions réunies des propositions seront faites. Je rappelle qu'il y a plusieurs propositions : une demande de le surélever, une demande de le mettre en valeur par une mise en lumière. Il faudra ensuite se mettre d'accord si les conditions sont réunies entre les Bâtiments de France, le concepteur de l'esplanade, la République des Canuts, les services techniques sur le coût. Qui paye quoi ? C'est assez complexe. Nous continuons à travailler sur le sujet et nous pouvons continuer en discuter dans le local mis à disposition de la République des Canuts. Toutes les associations de notre arrondissement ne bénéficient pas d'un local aussi bien placé, à titre gratuit, certes en payant les fluides mais de manière modérée. C'est important de le souligner même si cette association le mérite bien.

Je mets le rapport aux voix.

## **Rapport adopté à l'unanimité**

### **4-18-485-27967 : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE**

#### **DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION**

**OBJET :** Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association "Lyon Ultra Run", pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition de "Lyon Urban Trail", le dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018 - Approbation d'une convention mixte

La première délibération que je vais vous présenter est relative à une proposition de subventions à hauteur de 25 000 € en faveur de l'association Lyon Ultra Run qui organise traditionnellement au printemps une course nommée Lyon Urban Trail. Cette année cette épreuve se déroulera le 1<sup>er</sup> avril 2018. En 2017, cette course urbaine avait rassemblé plus de 9000 coureurs. Cette année, les participants ont la possibilité de choisir entre différents parcours aux difficultés variables. Une proposition adaptée est faite aux débutants, aux sportifs curieux de découvrir notre ville autrement mais aussi aux spécialistes de ce type de courses. Le Lyon Urban Trail s'appuie en effet sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon avec ses collines, ses fleuves, ses traboules, ses bas ports, ses escaliers et ses parcs. Cette 11<sup>ème</sup> édition concerne notre arrondissement qui sera traversé par deux des huit parcours, à savoir le 23 et le 35 kilomètre. Les concurrents évolueront sur les flancs est et ouest de notre colline. En raison de l'intérêt que représente cette manifestation, nous vous proposons donc de soutenir cette manifestation à hauteur de 25 000 €. Cela s'inscrit dans un budget prévisionnel d'environ 266 000 €.

### **David Kimelfeld**

Je regrette qu'à ma connaissance à ce jour aucun élu du 4<sup>ème</sup> arrondissement ne soit inscrit. Mais il est encore temps.

## **Marie Guyon**

Monsieur le Maire n'est pas inscrit parce que c'est le dimanche de Pâques.

## **David Kimelfeld**

Je ne savais pas.

## **Geoffroy Bertholle**

Une précision : il y a également une belle initiative de la PESD gym que l'on soutient qui se déroulera le 1<sup>er</sup> avril à la Halle Diagana avec le championnat départemental de gymnastique. J'invite chacun d'entre vous à y participer.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **4-18-486-27894 : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE**

##### **DIRECTION DES SPORTS**

**OBJET** : Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité

Cette délibération, que vous connaissez bien, vise à soutenir notre tissu associatif local.

Dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement nous avons fait les choix de favoriser l'émergence d'initiatives à caractère sportif qui rassemblent le plus grand nombre d'associations.

Pour rappel, avec Monsieur le Maire et l'Office des Sports du 4<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons fixé plusieurs objectifs :

- encourager les Croix-Roussiens à pratiquer un sport
- soutenir les sportifs de haut niveau,
- décloisonner le monde sportif
- adapter nos pratiques aux problématiques que nous pouvons tous rencontrer : perte d'autonomie, altération de l'état de santé, difficulté sociales ou tout simplement contraintes professionnelles ou familiales

Je vous propose donc d'attribuer cette première subvention de 2000 € à l'Office des Sports du 4<sup>ème</sup> arrondissement afin de permettre une partie du financement de la prochaine Edition de Cerisaie en Sport qui se déroulera le 23 juin 2018.

Cette délibération est l'occasion pour moi de revenir sur l'événement que nous avons organisé conjointement avec l'association Lyon Street Golf et l'Office des Sports du 4<sup>ème</sup>, le 3 mars dernier. L'esprit de cet événement était de montrer que le golf pouvait être accessible à tous si l'on imaginait de nouvelles formes de pratique. Cette journée a été un véritable succès ceci grâce à la collaboration entre nos associations sportives, le soutien humain, matériel et logistique de la Mairie et les nombreux partenaires que nous avons su associer.

C'est parce que nous sommes convaincus que ce type d'initiative ne peut voir le jour sans cet espace d'échange inter associatif, que nous avons imaginé la future maison des sports de la Croix-Rousse dont nous avons parlé lors de notre dernier conseil d'arrondissement. Dans cette perspective nous avons décidé d'organiser une large concertation avec le monde sportif du 4<sup>ème</sup> et les habitants de notre arrondissement. Je peux vous l'annoncer d'ors et déjà, la première réunion de concertation à ce sujet se déroulera le 9 avril à 19h probablement au sein du complexe sportif Bailleux. Le monde associatif sportif croix-roussien fédère aujourd'hui plus de 6000 pratiquants réguliers mais nous ne pouvons exclure de la réflexion les Croix-Roussiens qui se sentent concernés par cette initiative.

Voilà donc Mesdames et Messieurs, je tenais à vous montrer comment la Politique que nous avons mise en œuvre entre autre grâce à ces subventions des Lions du Sport a permis depuis quatre ans de créer une dynamique sportive qui bénéficie aujourd'hui à toutes et à tous. Je vous propose donc d'attribuer une nouvelle fois cette subvention de 2000 € à l'Office des Sports du 4<sup>ème</sup> pour que nos associations



puissent continuer à multiplier les initiatives encourageant la pratique sportive au sein de notre arrondissement.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **4-18-487-27849 : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE**

##### **DIRECTION DE LA CONSTRUCTION**

**OBJET** : Amélioration thermique de la piscine Saint-Exupéry sise 11, rue Petrus Sambardier à Lyon 4e - Opération n° 04037540 - Vote de l'APD, lancement des travaux de l'opération - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20004

La délibération que je vais vous présenter est une excellente nouvelle pour notre arrondissement puisqu'il s'agit d'un investissement conséquent de la Ville qui va améliorer de manière significative la qualité de la piscine Saint Exupéry. En effet, après des travaux conséquents déjà réalisés ces dernières années, nous allons à présent investir dans l'efficacité énergétique de cet équipement :

L'été prochain, au cours de la période de fermeture estivale, les travaux concerneront :

- les menuiseries extérieures existantes datant de la construction ;
- l'isolation thermique des façades par l'extérieur ;
- l'amélioration de l'isolation des toitures et la reprise de l'étanchéité.
- le remplacement des coupoles des puits de lumières existants par des modèles plus isolants ;
- le remplacement de la centrale de traitement d'air du bassin et l'adaptation des réseaux de diffusion et la reprise d'air ;
- la mise en place d'une installation de traitement d'air double flux pour les vestiaires de la piscine ;
- et enfin le remplacement de l'éclairage du bassin par les appareils à LED.

Ces travaux représentent un coût de 1 million d'euros, travaux que Monsieur le Maire, son équipe et moi-même sommes fiers de porter, afin d'améliorer encore la qualité de cet équipement au bénéfice des Croix-Roussiens et des jeunes en particuliers.

Je vous propose donc d'approuver cette délibération

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **4-18-488-27920 : RAPPORTEUR : DOUNIA BESSON**

##### **DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**OBJET** : Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Les jardins éphémères" pour la gestion d'un espace situé au sein du Clos Carret - rue de Cuire à Lyon 4e, sur un terrain municipal - Approbation et autorisation de signature de la convention

Ce rapport concerne un futur jardin partagé et une convention d'occupation temporaire à titre gratuit à l'association « Les Jardins éphémères » pour la gestion d'un espace situé au sein du Clos Carret rue de Cuire, un terrain municipal qui permettra à cette association de jardiner collectivement. Suite à une sollicitation de ce groupe d'habitants pour partie des jardiniers de la Légumerie, depuis 2017, pour jardiner sur cet espace, nous les avons accompagnés et nous leur mettons donc à disposition à titre gratuit cet espace. Nous ferons des travaux avec une clôture et un portillon et nous accompagnerons cette dynamique. D'ailleurs, nous avons prévu une réunion d'information en présence du maire et du Passe jardin qui accompagnera tout au long de l'année l'association sur des problématiques autour du jardinage collectif et de la permaculture, à destination des habitants afin de les informer et les faire ainsi participer. Et comme je le rappelle très souvent c'est le

lien social qui est mis à l'honneur : les jardins partagés sont des véritables lieux d'expérimentation du lien social et de sensibilisation au développement durable. Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

### **Marie Guyon**

Si Madame Besson pouvait nous donner la date de la réunion qu'elle a annoncée. Et deuxièmement, il y a une association qui s'est montée par rapport à tous ces jardins partagés qui s'appelle Défense faune, flore, chats, espèces protégés. Quel est le lien que la Ville de Lyon a avec Madame Bendjedoud, sans écorcher son nom. Je pense que ce jardin que je connais est assez libre, il y a beaucoup d'occupants avec les gens de la Rencontre etc... Comment cela va-t-il se gérer ?

### **Dounia Besson**

Je suis ravie que vous me posiez cette question puisque j'ai rencontré régulièrement Madame Bendjedoud et l'objectif est de l'associer pleinement à cette dynamique. J'ai fait de la médiation. Le Clos Carret est un espace public. Par le passé, cet espace était occupé par un jardin pédagogique animé par un de nos techniciens de la Ville en lien avec la MEJ. Je vois régulièrement avec l'association Les jardins éphémères Madame Bendjedoud et Monsieur Nacache, en lien avec la mairie du 4. Et nous allons continuer à les associer. J'ai souhaité avec l'association maintenir la présence des chats qui resteront dans cet espace. Je vous ferai passer la charte des jardins partagés : le principe des jardins partagés est de faire participer le plus grand nombre au jardinage collectif. J'insiste sur le lien social. Il est important que le plus grand nombre puisse être associé à cette dynamique-là. Je vous ferai passer la date qui est prévue rapidement avec le Passe jardin qui a une vraie expertise sur ces sujets.

### **David Kimelfeld**

La date retenue pour la réunion est le 28 avril. Les chats, les oiseaux, les riverains seront heureux au moment de l'inauguration de ce jardin. Je mets le rapport aux voix.

## **Rapport adopté à l'unanimité**

### **4-18-489-27808 : RAPPORTEUR : ANNE MIGNOTTE**

#### **DIRECTION DES ESPACES VERTS**

**OBJET** : Rives de Saône - Aménagement de Débouché de la passerelle du Palais de Justice - Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône - Aménagement des Terrasses de la Presqu'île - Avenants n° 1 aux conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole de Lyon - Adaptation du montant - Opération 60074001 - Autorisation de programme n° 2009-3 - Programme 00012

Ce rapport concerne un projet d'aménagement soutenu par la Métropole de Lyon des rives de Saône sur une cinquantaine de kilomètres. 14 communes de la Métropole et 5 arrondissements de Lyon sont concernés (le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>ème</sup>, le 4<sup>ème</sup>, le 5<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup>). Ce projet est aussi simultanément soutenu par la Ville de Lyon car il y a plusieurs compétences et donc plusieurs maîtres d'ouvrage. La totalité de la participation de la Ville de Lyon était initialement estimée à 13 741 000 €. Un tronçon a déjà été réalisé, celui qui concerne notre arrondissement sur les bas ports du Quai Gillet et le Chemin nature du 4<sup>ème</sup> arrondissement. Cela a été soldé en 2016. Pour ce qui concerne cette délibération, nous allons parler des autres tronçons. En premier lieu, la promenade du Défilé de la Saône, sur la base d'un bilan financier fait récemment, a été diminuée dans son montant définitif de 28 %. Le deuxième tronçon mentionné dans cette délibération concerne le débouché de la passerelle du Palais de Justice : en accord avec les services de la Ville il y a eu une augmentation avec des travaux supplémentaires qui ont été prévus. Cette augmentation de 16 % paraîtra au bilan global définitif. Enfin, le tronçon des terrasses de la presqu'île a vu son périmètre de réduit de cinq à deux hectares, ce qui provoque une réduction et donc le besoin d'actualiser la participation de la Ville

de Lyon par un avenant. Au total, la participation de la Ville de Lyon est ramenée à 9 775 977 €, soit environ une réduction au total de 27 %, si mes calculs sont bons. Je vous propose donc de voter cette délibération.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **4-18-490-27895 : RAPPORTEUR : VIRGINIE VARENNE**

##### **MISSION EGALITE**

**OBJET** : Attribution d'une subvention de 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, sis 176 rue de Créqui - 69484 Lyon cedex 03, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé - Approbation et autorisation de signature d'une convention mixte - Année 2018

Je compte sur votre présence et vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 22 500 € à l'ordre des avocats du barreau de Lyon pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé ainsi que l'approbation et l'autorisation de signature d'une convention mixte pour 2018. Comme vous le savez sûrement, la Ville de Lyon développe une politique en faveur de l'égalité globale, intégrée et durable et à ce titre elle soutient chaque année de nombreuses initiatives contribuant à faciliter l'accès au droit pour tous sur le territoire lyonnais. L'ordre des avocats du barreau de Lyon quant à lui concoure au service public de la justice et met tout en œuvre pour offrir aux préjudiciables les services utiles pour promouvoir l'accès au droit et à la justice. C'est à ce titre qu'il propose dans les mairies d'arrondissement des permanences de consultation d'avocat et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti discrimination dont les Maisons de Justice et de Droit sont le relais. Dans notre arrondissement, ces consultations se tiennent à la mairie tous les 15 jours : pour les conciliatrices le mercredi de 14h à 17h (sur rendez-vous) et pour l'avocat le jeudi matin de 9h à 12h (venue libre). En 2017, il y a eu 1300 lyonnaises et lyonnais qui ont bénéficié d'une consultation juridique de proximité gratuite. Pour notre arrondissement, 120 personnes ont été accueillies par l'avocat et 125 ont eu recours au service des conciliatrices. Je rappelle que ces services sont ouverts à tous et pour ceux que cela intéresse on a fait un petit document que vous pouvez récupérer. Vous avez le mail et le téléphone pour prendre rendez-vous et les noms des personnes que vous pouvez rencontrer.

Je vous propose de voter cette délibération.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **4-18-491-27983 : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD**

##### **DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION**

**OBJET** : Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association "Lyon Bande Dessinée Organisation", pour l'organisation de la 13e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, les 8, 9 et 10 juin 2018 - Approbation d'une convention d'application.

C'est la treizième édition du festival de l'association Lyon Bande Dessinée. Je rappelle que cette association est domiciliée dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement parce que ce festival est né dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Aujourd'hui, c'est un festival à la renommée internationale, qui est en passe sans doute (sans être discourtois auprès de nos amis d'Angoulême) de devenir le premier festival de la Bande Dessinée en France. Il faut le répéter et le dire, bien souvent on ne le dit pas suffisamment. En 2017, 80 000 visiteurs ont été présents sur le festival in et off, pour 90 évènements, 230 auteurs présents et surtout à la différence d'autres festivals 40 lieux différents investis, des lieux institutionnels comme l'Opéra, l'Hôtel de Ville, le Musée des Confluences, le Musée Gallo-romain et aussi les bibliothèques municipales. La Ville et la Métropole sont désormais concernées par ce festival. Le volet international est fort puisqu'il y a une forte collaboration avec l'Argentine, le Québec, et les villes

d'Alger, de Shanghai et de Montréal et de Francfort. Il y a un volet professionnel aussi. Un certain nombre de gens sont venus s'installer à Lyon parce qu'il y avait ce festival de la Bande Dessinée, parce qu'ils y avaient rencontré des professionnels. Il y aura dans cette mairie une exposition sur les dessins de presse (vous aurez l'information plus tard). C'est un festival qui a un budget qui s'élève à 382 000 €, ce qui compte tenu de son importance est finalement assez modeste. Beaucoup de bénévoles sont mobilisés ces trois jours ce qui garde un peu l'esprit pionnier qu'avait ce festival il y a treize ans. Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association.

**Rapport adopté à l'unanimité**